

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

SEANCE du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

Présents :

M. Cédric MARCHAL, Mme Catherine HAEFFNER, M. Didier CARMAUX, Mme Heidi GRAN, adjoints au Maire,

Mme Claudine KISTER, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, M. Christophe BILGER, Mme Valérie KLEIN, M. Edgar GING, M. Thierry MULLER, Mme Patricia REBMANN, M. Gérald EISENECKER, conseillers municipaux.

Absente excusée :

Mme Elodie WEBER

ORDRE DU JOUR

1. **Nomination du délégué des Stations Vertes**
2. **Restructuration de la mairie : Avenant MP Conseil**
3. **Cabinet Médical**
4. **ONF : Programme des travaux d'exploitation**
5. **Vente de l'ancienne école maternelle**
6. **Vidéosurveillance à la salle et à l'aire de jeux**
7. **Nettoyage de la mairie**
8. **Motion relative à l'extension de l'entreprise KUHN SAS**
9. **Divers**

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Secrétaire de séance : M. Cédric MARCHAL

2020-12-10 § 1. Nomination du délégué des Stations Vertes

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Le Conseil Municipal,
Décide, après délibération et à l'unanimité, de désigner M. Cédric MARCHAL en tant que délégué des Stations Vertes.

2020-12-10 § 2. Restructuration de la mairie : Avenant MP Conseil

Dans le cadre de la restructuration du bâtiment de la mairie, le Maire rappelle aux membres présents que lors de la dernière séance un maître d'ouvrage a été sélectionné parmi 3 architectes.

Il propose de missionner un assistant à maître d'ouvrage (AMO) pour réaliser la phase suivi des travaux comprenant le suivi administratif et financier en phase de préparation des travaux, ainsi que la participation aux réunions de chantier.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité,

- d'approuver le devis de rémunération de l'AMO d'un montant de 20 700 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer les différents documents à intervenir.

2020-12-10 § 3. Cabinet médical

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point.

2020-12-10 § 4. ONF : Programme des travaux d'exploitation

M. Cédric MARCHAL, adjoint au Maire, présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes à réaliser en 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Adopte, l'état de prévision des coupes dont le bilan prévisionnel s'établit comme suit :

Total des recettes :	107 430 € HT
Total des frais d'exploitation :	69 889 € HT
Recette nette :	37 541 € HT

Adopte en partie le programme des travaux patrimoniaux pour un montant total d'environ 9 870 € HT.

2020-12-10 § 5. Vente de l'ancienne école maternelle

Le Maire propose aux membres présents de vendre l'ancienne école maternelle située 18 rue de la Gare et cadastrée Section 6, n°267 de 13a 43 ca.

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants,

Vu les diagnostics immobiliers obligatoires qui seront réalisés prochainement,

Vu la proposition d'acquisition de M. Léo LAMBERT et Mme Marie GEYER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- de vendre à M. Léo LAMBERT et Mme Marie GEYER l'ancienne école maternelle au prix de 190 000 € net vendeur sans conditions suspensives autre que légale,
- missionne l'étude de Maître CRIQUI pour établir l'acte notarié,
- autorise le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement du projet, et plus généralement donne tous pouvoirs au Maire pour faire le nécessaire.

2020-12-10 § 6. Vidéosurveillance à la salle et à l'aire de jeux

Afin d'éviter les nombreuses incivilités, M. Didier CARMAUX, adjoint au Maire, propose aux membres présents d'installer des caméras de surveillance à l'aire de jeux, ainsi qu'à la salle de la Zinsel.

Il se charge de demander des devis auprès de différentes sociétés et il les présentera aux conseillers dans une prochaine réunion du Conseil Municipal.

2020-12-10 § 7. Nettoyage de la mairie

Vu l'absence prolongée de l'agent d'entretien de la mairie,

Vu la difficulté à nettoyer les nombreuses vitres du Groupe scolaire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et de M. Didier CARMAUX, décide, à l'unanimité,

De retenir la société PH²O Nettoyage

- pour le nettoyage de la mairie et de la salle de télémedecine pour un montant mensuel total de 700 € TTC environ,
- pour nettoyer les vitres à l'école primaire, à l'école maternelle et au périscolaire au prix de 510 € TTC,
- autorise le Maire à signer les devis à intervenir.

Nous, membres du Conseil Municipal de Dossenheim sur Zinsel, réunis le 10 décembre 2020, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des process de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes• plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

Cette motion a été adoptée, après délibération, à l'unanimité des voix moins deux abstentions.

2020-12-10 § 9. Divers

1/ Bons cadeaux

Le Conseil Municipal, après concertation, à l'unanimité, décide d'offrir des bons cadeaux d'une valeur totale de 1 150 € à l'ensemble des agents communaux.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

2/ Décisions modificatives

Dans le cadre de décisions modificatives de l'exercice 2020, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

Budget général	c/6533	+ 871 €
	c/6413	-871 €
	c/ 7022	-14 740 €
	c/ 722-042	+ 14 740 €
	c/ 21318	-14 740 €
	c/ 21318-040	+ 14 740 €
Lotissement	c/ 1641 Dépenses	+ 301 000 €
	c/ 1641 Recettes	+ 301 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte les décisions modificatives ci-dessus à l'unanimité.

3/ Subvention au Football-Club

La commune verse annuellement une subvention de 1 500 € par an au Football-Club de Dossenheim pour l'entretien des stades municipaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité pour verser cette subvention.

4/ Lotissement Le Tilleul

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'acte d'échange de la parcelle cadastré Section 3 n°360, lieu-dit « Muehlhecken » d'une superficie de 0a 10ca appartenant à M. Gauthier WILL contre la parcelle cadastrée Section 3 n°358, lieu-dit « Muehlhecken » d'une superficie de 0a 10ca appartenant à la commune,
- Et plus généralement donne tous pouvoirs au Maire pour faire le nécessaire.

5/ Natura 2000

Le Maire explique que le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 pour les propriétés communales forestières.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h20

Dossenheim sur Zinsel, le 10 décembre 2020

Le Maire,



Fabrice ENSMINGER